

LAMBIOTTE (A.-L.-Z.), Membre de la Chambre des représentants (Marche, 15.2.1862 — Fontainebleau, 10.5.1920).

Élu à la Chambre en 1892, il fut à la fin du siècle dernier parmi les adversaires les plus acharnés de notre colonisation au Congo. Le 13 juillet 1893, lors de la discussion à la Chambre de la revision de l'article premier de la Constitution, dont le texte allait être modifié par l'addition suivante : « Les colonies, possessions d'outre-mer ou protectorats que la Belgique peut acquérir, sont régis par des lois particulières. Les troupes destinées à la défense de ces territoires ne peuvent être recrutées que par des engagements volontaires », Lambiotte fut un des premiers à y faire opposition, et un des six députés à répondre négativement au moment du vote.

Lorsque s'ouvrirent dès 1893 les débats sur l'aide financière à prêter par le gouvernement à la Compagnie du chemin de fer du Congo, Lambiotte interpella le ministre des finances M. de Smet de Naeyer, pour lui demander si, avant de souscrire pour dix millions de francs au capital de la Compagnie, le gouvernement avait eu entre les mains un devis complet et détaillé du coût des travaux, signé par des personnes présentant des garanties de compétence. Le ministre put lui répondre affirmativement, le député Hanrez ayant en effet entre les mains à ce moment une étude approfondie des travaux du rail, signée par des hommes de valeur, qui tous s'étaient rendus sur place avant de faire leur rapport.

L'année suivante, quand la Chambre eut à voter le prêt du gouvernement à la Compagnie du chemin de fer du Congo, Lambiotte, en séance du 24 avril 1894, représenta sous des couleurs peu favorables la construction du rail, invoquant d'ailleurs des arguments d'une puérilité ridicule, tel le sort futur des malheureux noirs jadis employés au portage : autant valait demander ce que deviendraient les chevaux quand les autos auraient remplacé la traction chevaline ! Lambiotte ne se borna pas à critiquer la construction du chemin de fer, mais aussi toute notre politique coloniale, appuyé en cela par certains de ses collègues anticolonialistes, Lorand, De Fuisseaux, et d'autres. Nous savons qu'à la Chambre comme au Sénat ces détracteurs de l'œuvre léopoldienne furent contredits, et éloquemment, par des hommes politiques et des techniciens de premier plan qui emportèrent en fin de compte la décision.

[A. E.]

4 octobre 1952.
Marthe Coosemans.

Mouv. géog., 1893, p. 68a ; 1894, pp. 35b, 85b ; 1896, p. 241. — E. Van der Smissen, *Léopold II et Beernaert*, Brux., 1942, t. 11, pp. 396, 399, 406. — Fr. Masoin, *Hist. de l'E.I.C.*, Namur, 1913, t. 1, p. 193. — R. Cornet, *La Bataille du Rail*, Cuypers, Brux., 1947, p. 267.